

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.096

L'An deux Mille Seize, le 17 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juin 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 juin 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par M. Patrick MARENGO
M. Bernard GIRAUD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
Mme Nancy LEFÉBVRE représentée par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Alain LARRAIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MONSIEUR JEAN-LUC GIRARD - INDEMNISATION SUITE AU SINISTRE
DU 19 JANVIER 2016

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

Le 19 janvier 2016, les équipes du service Espaces Verts-Environnement effectuaient la tonte des terre-pleins du boulevard Daniel HEDDE, ainsi que la découpe des bordures de pelouses, au moyen d'une débroussailleuse, lorsqu'un caillou a été projeté sur la vitre avant gauche du véhicule de Monsieur Jean-Luc GIRARD.

La réclamation présentée par la Compagnie MAIF, assureur de Monsieur Jean-Luc GIRARD, s'établit à la somme de 149,06 € T.T.C. (cent quarante-neuf euros et six centimes Toutes Taxes Comprises), correspondant au montant des dommages subis par ce dernier.

Le montant des dommages étant en deçà de la franchise prévue au contrat « Responsabilité Civile » souscrit par la Ville de ROYAN, auprès de la compagnie Paris Nord Assurances Services (PNAS), cette dernière en a refusé la prise en charge.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver un protocole transactionnel avec la compagnie MAIF, d'accepter de verser la somme de 149,06 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

En contrepartie, la Compagnie MAIF s'engage à éteindre sa réclamation à l'encontre de la Ville de Royan et à accepter de ne plus former de recours ultérieur contre la Ville sur ce litige.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la réclamation présentée par l'assureur de Monsieur Jean-Luc GIRARD,
- Vu le projet de protocole transactionnel,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accepter le protocole transactionnel avec la Compagnie MAIF.
- de verser à la Compagnie MAIF la somme de 149,06 € T.T.C. (cent quarante-neuf euros et six centimes Toutes Taxes Comprises) correspondant au montant des dommages subis par Monsieur Jean-Luc GIRARD, son assuré.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à établir et à signer le protocole transactionnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 juin 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO